

2e Tournoi fermé d'Ennezat

Règlement intérieur

Article 1 : Organisation

Le tournoi est organisé par le club de Check et Mat en Limagne et se déroulera du 11 au 13 septembre 2026. Le tournoi est homologué FIDE et les parties seront comptabilisées pour le classement d'octobre 2026.

La compétition est réservée aux 42 premiers joueurs inscrits, au préalable et avant le 9 septembre 2026 (inclus). Aucune inscription ne sera prise en compte au-delà de cette date butoir.

La compétition comprendra jusqu'à 7 tournois (A, B, C, D, E, F et G) de 6 joueurs chacun. Seuls les tournois de 5 et 6 joueurs auront lieu et les tournois incomplets seront abandonnés.

Le tournoi A sera composé des 6 premiers joueurs au classement FIDE, le tournoi B sera composé des 6 joueurs suivant au classement FIDE et ainsi de suite pour les tournois C, D, E, F et G.

Article 2 : Lieu de la compétition

Le tournoi se déroulera à la salle du petit clocher, place Étienne Clémentel 63720 ENNEZAT

Article 3 : Règles applicables

Les règles du jeu applicables sont celles en vigueur au dernier congrès de la FIDE et reprises dans la dernière version du Livre de l'Arbitre.

Article 4 : Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 20 € pour tous

Article 5 : Nombre de rondes et cadence

Les tournois se dérouleront en 5 rondes, à la cadence de 1h30 minutes, avec un incrément de 30 secondes par coup dès le 1er coup de la partie.

Article 6 : Pointage et horaires des rondes

Le pointage sera à faire auprès de l'arbitre le vendredi 11 septembre de 19h à 19h15

1ere ronde : vendredi 11 septembre 2026 19h30

2e ronde : samedi 12 septembre 2026 10h

3e ronde : samedi 12 septembre 2026 15h

4e ronde : dimanche 13 septembre 2026 10h

5e ronde : dimanche 13 septembre 2026 15h

Article 7 : Appariements

Les joueurs seront appariés au système Berger avec le logiciel Sharly Chess dans sa version la plus récente. Le dernier classement Elo publié par la FIDE sera utilisé pour les appariements.

Article 8 : Classement et départages

Les joueurs seront classés selon le nombre de points de partie obtenus : 1 (gain), ½ (nulle), 0 (perte). Pour les joueurs ex-æquo le départage sera fait à la confrontation directe, au nombre de victoire, au Sonneborn-Berger (Sb), puis au système Koya.

Article 9 : Coups illégaux

En application des règles de la FIDE, la partie sera perdue après le 2e coup illégal joué et achevé par l'appui sur la pendule.

Article 10 : Délai de forfait

L'article 6.7 du Livre de l'Arbitre portant sur les retards est appliqué comme suit :

- Si un joueur n'est pas présent au lancement d'une ronde, l'arbitre démarrera la pendule et le joueur absent verra son temps s'écouler jusqu'à ce qu'il arrive.
- Tout joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec un retard de 30 minutes ou plus par rapport à l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre perdra sa partie par forfait.
- Si les deux joueurs sont absents au début de la ronde, seul le joueur ayant les Blancs verra son temps s'écouler. Le délai de forfait restera applicable aux deux joueurs.
- Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et sera forfait à compter de la ronde suivante, sauf si cette absence est justifiée auprès de l'arbitre par des arguments recevables avant la prochaine ronde.
- A défaut, l'article 17.2 du Règlement Intérieur de la DNA sera appliqué comme suit : une demande d'explication lui sera adressée par courrier. Sans réponse satisfaisante à la demande sous quinzaine, l'arbitre le signalera à la Direction Juridique.

Article 11 : Appareils électroniques

Il est interdit aux joueurs de détenir un appareil électronique (portable, outil d'analyse, montre connectées...) dans la salle de jeu. Tous les appareils de ce type devront être éteints et rangés. Si un joueur possède un appareil en main et/ou que celui-ci émet du bruit, l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur. Si un joueur nécessite une exception à cet article (portable devant rester allumé pour des raisons professionnelles ou médicales, ...), il devra en informer l'arbitre avant le début du tournoi. L'arbitre, à son entière discrétion, décidera ou non d'accorder l'exception au joueur.

Article 12 : Conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Échecs affichée dans la salle du tournoi.

Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, de sources d'information ou de conseils. Il est interdit de parler de parties en cours.

Un joueur ne peut quitter le lieu de la compétition sans la permission de l'arbitre. Le lieu de la compétition étant définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette et la zone fumeur réservée aux joueurs.

Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Il est strictement interdit de fumer ou devapoter dans la zone de jeu ainsi que dans toute autre zone du site, à l'exception de celles explicitement désignées comme zones fumeurs.

Article 13 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Philippe BOYADJIS, AFO2.

Article 14 : Conditions particulières

Les analyses de parties et la vente de littérature échiquéenne sont interdites dans la salle de jeu.

Article 15 : Droit à l'image

Des photos (ou vidéos) du tournoi seront prises par les organisateurs, et seront publiées sur les sites internet des clubs. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à cette diffusion.

Article 16 : Engagement

Tous les participants au tournoi s'engagent à respecter le présent règlement.

L'arbitre

L'organisateur

Philippe BOYADJIS, AFO2

Julien LALITTE